



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 juin 2025

### ***Cinquième édition des assises territoriales de l'islam de France (ATIF) à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris***

*Les assises territoriales de l'islam de France (ATIF) lancées en 2018, ont été créées afin de contribuer à faire émerger une structure de coordination de l'islam à l'échelle locale, favoriser le dialogue entre les musulmans et les institutions publiques, promouvoir un islam respectueux des valeurs républicaines et contribuer au vivre-ensemble. Lors de cette 5<sup>e</sup> édition parisienne (10 et 11 juin), des ateliers suivis d'une séance plénière ont permis de décliner des propositions concrètes pour accompagner l'exercice du culte musulman à Paris.*

#### ***Le Forum de l'islam de France (FORIF)***

Instance nationale de coordination, le FORIF est créé le 5 février 2022 par Gérald Darmanin, alors ministre de l'Intérieur, afin d'établir un dialogue national entre l'État et le culte musulman. Il réunit des acteurs de terrain tels que des imams, des aumôniers, des responsables associatifs et des universitaires et constitue un espace de réflexions et d'échanges sur les thématiques nationales de la gestion du culte musulman.

#### ***Une 5<sup>e</sup> édition des ATIF attendue des partenaires parisiens***

La dernière session du FORIF a été clôturée le 18 février 2025 par la présentation des résultats des travaux menés en 2024, issus des concertations réalisées dans 44 départements. Ces résultats viennent nourrir cette 5<sup>ème</sup> édition des ATIF. Forte de cette dynamique et portée par la relation de confiance entre l'Etat déconcentré à Paris et les instances parisiennes de l'islam a été l'occasion d'approfondir le dialogue déjà très régulier.

Ces ATIF se sont déroulées en deux phases, d'abord des ateliers thématiques permettant de dresser un bilan de l'exercice du culte musulman à Paris et d'en dégager des pistes d'amélioration grâce à des échanges nourris et constructifs. Puis, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a présidé une réunion plénière visant à restituer les conclusions des ateliers et à établir les axes de travail parisiens pour l'avenir.

#### ***1) La sécurité des lieux de culte et la lutte contre les actes antimusulmans***

Lors de l'atelier dédié, la représentante du préfet de police a dressé un état des lieux des actes antimusulmans et a rappelé les dispositifs existants pour lutter contre ces derniers, notamment *via* les subventions de l'Etat permettant d'améliorer la sécurisation. Elle a rappelé la mobilisation des services de police à Paris pour assurer la sécurité des lieux de culte et des fidèles. Par ailleurs, une réflexion commune a été menée concernant les moyens à mettre en œuvre pour recenser plus précisément les actes antimusulmans de manière à améliorer leur prise en compte. La plateforme nationale de signalement que va

lancer très prochainement l'Association de Défense contre les Discriminations et les actes Anti-Musulmans (ADDAM) participera à la réalisation de cet objectif.

### *2) La professionnalisation et le recrutement des imams*

L'atelier dédié a permis de diffuser aux participants la fiche de poste type et le modèle de contrat élaboré par le groupe de travail du FORIF pour recueillir leurs observations. Celles-ci auront vocation à alimenter les réflexions nationales et parisiennes relatives au recrutement et au statut des imams.

### *3) Gestion et organisation des aumôneries*

Dans la dynamique de la création en 2024 du Conseil National de l'Aumônerie Musulmane (CNAM), notamment en charge de nommer les aumôniers nationaux, les interventions des aumôniers régionaux hospitaliers et pénitentiaires ont permis d'identifier les problématiques locales et d'insister sur la nécessité de renforcer l'attractivité de la fonction d'aumônier en solidifiant leur statut au niveau national et départemental. Le travail que souhaitent engager conjointement les représentants des diplômés universitaires parisiens agréés par l'Etat, diplômés dont la validation est obligatoire pour les aumôniers rémunérés, a été salué.

### *4) Droit, gestion, ressources et financement des associations cultuelles*

A Paris, une dynamique positive a été engagée de concert par les responsables de mosquées membres de la Coordination des associations musulmanes de Paris (CAP) pour appliquer les dispositions de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République (CRPR). Les services de la préfecture les accompagnent dans cet objectif. L'intervention des experts du Centre 157, nouvelle structure dédiée à l'accompagnement juridique et financier des associations exerçant le culte, a permis de répondre à certaines difficultés rencontrées en matière bancaire et assurantielle. Enfin, un représentant de la Banque de France a pu rappeler les modalités de mise en œuvre du droit au compte bancaire aux gestionnaires de mosquées et présenter une offre de services envisageable en cas de rupture de relations bancaires.

#### **Contact presse :**

**Préfecture de la région d'Île-de-France,**

**préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / [pref-presse@paris.gouv.fr](mailto:pref-presse@paris.gouv.fr)

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

